
Projet de réforme du baccalauréat et du lycée

Une première analyse de l'APSES

Le rapport « Baccalauréat 2021 » remis au Ministre de l'Education nationale mercredi 24 janvier propose une transformation profonde du lycée et du baccalauréat. L'Association des professeurs de Sciences économiques et sociales en a réalisé une première analyse à partir des mandats qu'elle défend pour les Sciences économiques et sociales au lycée

Les mandats de l'APSES	Ce que propose le rapport Mathiot	L'analyse de l'APSES
<p>Intégrer les SES dans les enseignements communs de seconde.</p>	<p>Les SES intègreraient les enseignements de tronc commun au premier semestre, et seraient proposées en option majeure au second semestre, les élèves devant choisir deux options majeures parmi cinq enseignements ou en option mineure si elles ne sont pas choisies en option majeure.</p>	<p>L'introduction des SES dans une partie du tronc commun de la classe de seconde est une avancée pour la nécessaire diffusion de la culture économique et sociale. Pour autant, aucune indication horaire n'étant précisée, l'APSES rappelle qu'aucune discipline ne devrait disposer d'un temps d'enseignement inférieur à 2H par semaine.</p>
<p>Le maintien des séries, toutes d'égale dignité, où les SES doivent être l'enseignement pivot d'une série ES cohérente.</p>	<p>En cycle terminal, les élèves auraient un tronc commun duquel les SES seraient absentes, puis devraient choisir une majeure de deux disciplines dans des parcours technologiques ou généraux, ces derniers se divisant en « scientifiques » ou « lettres-humanités-société ». Les SES seraient proposées dans deux couples de majeures sur les neuf que compterait la voie générale : SES/HG et SES/mathématiques. Les élèves choisiraient ensuite 2 disciplines mineures, soit de manière libre, soit en fonction des majeures choisies, avec la possibilité de changer de mineure à chaque semestre.</p>	<p>La série ES peut se targuer d'être aujourd'hui une réussite : série mixte socialement (la composition sociale de ses élèves est la même que celle de l'ensemble des élèves de seconde), ses élèves apprécient les enseignements qui y sont proposés, ont accès à des poursuites d'études diversifiées pour lesquelles leurs taux de réussite sont élevés. Un lycée modulaire aboutirait à la disparition de la série ES qui a pourtant fait la preuve de son succès.</p> <p>Loin d'abolir la hiérarchie des séries, le projet propose au contraire un lycée à deux vitesses entre les classes de « scientifiques » et celles qualifiées fort inopportunément de « non scientifiques ». Un lycée modulaire soucieux de l'égalité des voies de formation n'aurait pas cantonné les SES dans un ensemble « lettres-humanités-société » tendant à dénier la spécificité d'une troisième culture qui a justement l'attrait de se situer au croisement des sciences et des humanités.</p> <p>Un lycée soucieux de l'égalité des voies de formation n'aurait pas annoncé non plus un nombre de majeures incluant les SES inférieur à celui proposé dans les parcours littéraires ou scientifiques, et aurait par exemple proposé un couple SES/langues.</p>

Les mandats de l'APSES	Ce que propose le rapport Mathiot	L'analyse de l'APSES
		<p>Dans ce projet, la modularisation proposée ferait perdre la cohérence des parcours d'enseignements et disparaître les groupes classes.</p> <p>En démultipliant les choix que devront effectuer les élèves, cela risquerait d'accroître les inégalités sociales entre les lycées et de profiter aux seules familles « initiées » qui sauront distinguer les parcours valorisés dans l'enseignement supérieur des autres. Dès lors que tous les parcours ne pourront être offerts dans chaque lycée, cela aboutira à une inégalité dans l'offre de formation selon les territoires ainsi qu'à une concurrence accrue entre établissements.</p>
<p>Qu'en cycle terminal les SES soient proposées aux élèves avec des volumes horaires aux moins égaux aux volumes actuels</p>	<p>Dans le cycle terminal, les SES sont offertes en majeure soit avec l'HG, soit avec les Mathématiques, deux disciplines présentes en tronc commun, (au moins en première pour les Mathématiques, remplacées par un enseignement de « culture scientifique » en terminale).</p> <p>En première et terminale, le bloc « unité de spécialisation », regroupant une majeure de deux disciplines et deux mineures, bénéficierait d'un volume horaire global de 12H en première et de 15H en terminale, dont la répartition pourrait être décidée localement.</p>	<p>Dans le cycle terminal, les horaires ne doivent en aucun cas donner lieu à une répartition locale qui romprait l'égalité des candidats dans la préparation aux examens et engendrerait une concurrence néfaste entre disciplines et établissements.</p> <p>La réussite de la série ES s'est construite sur une formation solide en sciences sociales. L'APSES demande donc un volume horaire national de 5H en classe de première pour les SES, compte tenu du fait que les SES sont absentes du tronc commun.</p>
<p>Qu'à tous les niveaux les SES bénéficient de</p>	<p>Il n'y a aucune mention de dédoublements ou de groupes à effectifs réduits dans le rapport.</p>	<p>Des dédoublements définis nationalement en SES sont une absolue nécessité pour les apprentissages des élèves,</p>

Les mandats de l'APSES	Ce que propose le rapport Mathiot	L'analyse de l'APSES
dédoublings définis nationalement		et particulièrement pour qu'ils puissent s'approprier les méthodes des sciences sociales et se préparer efficacement aux épreuves du baccalauréat. C'est aussi un gage de rapports apaisés entre les disciplines dans les lycées favorable au travail en équipe et à l'innovation pédagogique.
Que les SES soient présentes dans les séries littéraire et scientifique de manière optionnelle	En cycle terminal, les SES seraient proposées en mineure à l'ensemble des élèves, éventuellement sous la forme d'un enseignement de sciences politiques en terminale.	Il s'agit d'une avancée dans la diffusion de la culture économique et sociale. Mais le projet actuel ne pourrait sur ce point être cohérent qu'en offrant aux élèves ayant choisi des majeures « littéraires » ou « scientifiques » une mineure de SES de « découverte » et à ceux ayant choisi une majeure « de SES » une mineure de SES « d'approfondissement ».
Que les parcours de formation conservent un cadre national , dans le respect de la spécificité de l'enseignement des SES	Les lycées pourraient expérimenter localement d'autres couples de majeures que ceux définis nationalement, dont SES / économie-gestion.	Pour limiter les inégalités entre élèves et établissements, les couples de majeures doivent être identiques dans l'ensemble des lycées.
Que les apprentissages puissent s'effectuer dans la continuité	Dès la classe de seconde, les enseignements seraient semestrialisés. Les élèves auraient la possibilité de changer de mineure à chaque semestre et d'inverser une majeure et une mineure entre la première et la terminale.	La semestrialisation remet en cause la nécessaire continuité des apprentissages des élèves et l'existence même des groupes-classes. Les enseignements au lycée, notamment les mineures, doivent être assurés a minima sur une base annuelle.
Que le baccalauréat conserve son caractère national et anonyme et donne accès sans discrimination à l'Université	Les enseignements proposés en majeure seraient évalués en épreuve terminale au retour des vacances de printemps, les résultats de ces épreuves étant intégrés à Parcoursup. Ils pourraient également être évalués au mois de juin lors du Grand oral interdisciplinaire par un jury de trois personnes dont une personne non-enseignante. Tous les enseignements seraient en outre évalués en «	L'APSES s'inquiète des transformations profondes qu'engendrerait la réforme du baccalauréat. L'introduction du contrôle continu placerait dès la classe de première les élèves dans un régime d'évaluation permanente qui nuirait à la qualité de la relation pédagogique. Préparer les élèves aux épreuves du baccalauréat est un processus de long terme au cours duquel les élèves doivent pouvoir progresser sans que leurs erreurs soient systématiquement

Les mandats de l'APSES	Ce que propose le rapport Mathiot	L'analyse de l'APSES
	<p>contrôle continu » à hauteur de 40% pour l'obtention du bac, soit à partir des notes des bulletins des élèves, soit à partir d'épreuves ponctuelles anonymes dès la classe de première.</p>	<p>sanctionnées via leurs résultats au contrôle continu.</p> <p>La passation des épreuves de majeures aux vacances de printemps désorganiserait considérablement l'année de terminale, et aboutirait à une baisse du temps effectif d'enseignement.</p> <p>La préparation d'un Grand oral interdisciplinaire, dont on sait qu'il induit des risques d'inégalités sociales, nécessite un temps spécifique d'apprentissage et d'encadrement dans le temps long (première et terminale) qui n'apparaît pas clairement aujourd'hui dans le rapport. La présence d'une personne de la « société civile » au jury de ce grand oral poserait question : évaluer de manière juste des candidats à un examen nécessite des compétences professionnelles spécifiques.</p> <p>La modularisation du lycée couplée à l'accentuation de la sélection des bacheliers dans le supérieur via Parcoursup transformerait radicalement la fonction sociale du lycée en engageant trop tôt les élèves (dès la fin du premier semestre de seconde !) dans des choix d'orientation stratégiques à l'âge où les adolescents, en train de se construire, sont justement traversés par des questionnements et des incertitudes légitimes qui demandent du temps et de la maturation pour être élaborés puis consolidés.</p>